

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2014 HOTEL DE VILLE, BEX

Présidence : Monsieur Pierre Athanasiadès

Excusés : Mmes Anne Bielman, Helena Desarzens et Claudia Rochat ainsi
que MM. Denis Aviolat, Bertrand Burnier, François Gillard et Francisco Diaz

Sans excuse : MM. Baptiste Guérin et Nicolas Pfund

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour.

Ces modifications ayant été acceptées, l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.
2. NOMINATION DU 2EME VICE-PRESIDENT SUITE A LA DEMISSION DE M. LE CONSEILLER M. ROCHAT (PLR)
3. INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLERE C. GUERIN INTITULEE "FINANCES COMMUNALES ET CONTROLES INTERNES"
4. POSTULAT DE M. LE CONSEILLER D. PASCHE INTITULE "DES ROUTES COMMUNALES MIEUX SECURISEES"
5. RAPPORTS DES COMMISSIONS
 - 5.1 Sur le préavis no 2014/08 concernant un addenda au règlement du Plan Partiel d'Affectation "Rossier"
Rapporteur pour la commission ordinaire Mme C. Dubois
 - 5.2 Sur le projet de budget 2015
Rapporteur pour la commission des finances M. P. Devanthery
6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président P. Athanasiadès fait état des différents courriers reçus soit les lettres d'accompagnement de la Municipalité au préavis et budget à l'ordre du jour ainsi qu'une copie de la lettre adressée par la Municipalité à Madame la Conseillère d'Etat N. Gorrite au sujet du réaménagement de la gare de Bex:

Il fait également part des manifestations auxquelles il a été invité : la soirée des Boutons d'Or à laquelle il n'a malheureusement pas pu participer, et sa participation prévue à la soirée à venir de la FSG et au Noël de l'AVIVO. Il a assisté à la séance du conseil intercommunal de l'EPOC et sera à disposition du Préfet lors de sa prochaine visite annuelle.

Enfin, il informe l'assemblée que les jetons de présence de cette séance seront versés au profit de l'entraide familiale à raison de moitié pour les cartons du cœur et moitié pour la halte-garderie Mille-Pattes.

2. NOMINATION D'UN 2^{ÈME} VICE-PRESIDENT

Suite à la démission de Monsieur le Conseiller M. Rochat, actuel 2^{ème} Vice-président, le PLR propose la candidature de Madame Chantal Bussien en vue de le remplacer dès le 1^{er} janvier 2015.

Madame Chantal Bussien est confirmée dans cette fonction par acclamation.

3. INTERPELLATION DE MME LA CONSEILLERE CAROLE GUERIN INTITULEE "FINANCES COMMUNALES ET CONTROLES INTERNES"

Madame la Conseillère C. Guérin donne lecture du texte de son interpellation, reproduit dans son intégralité ci-après :

"Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Les malversations financières dont la commune a été victime ont fait grand bruit dans notre village, dans les médias et ont eu de larges échos hors de nos frontières communales.

Cette affaire est maintenant réglée et il est temps de tourner la page. Néanmoins, lorsqu'une erreur de gestion est constatée, il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires afin de ne plus revivre une telle situation.

Aussi, nous souhaitons être informés des mesures prises par la Municipalité afin d'améliorer les contrôles internes :

- *La Municipalité a-t-elle mis en place, ou vérifié (si elles étaient déjà existantes) les procédures et processus relatifs à la gestion des finances ?*
- *A-t-elle prévu un système de contrôle interne adapté à l'importance de son budget comme le préconise la Loi sur les communes à l'article 93i ?*
- *Le plan comptable a-t-il été analysé et les éventuelles anomalies corrigées ?*
- *A-t-elle examiné la possibilité de conclure une assurance de cautionnement contre le risque de malversations ?*

Nous vous remercions de votre attention.

Pour le groupe UDC : Carole Guérin"

L'interpellation étant appuyée par plus de 5 conseillers, elle est renvoyée à la Municipalité.

Cette dernière, par la voix de Monsieur le Syndic P. Rochat, donne une réponse immédiate. Cette réponse est remise aux conseillers afin que ces derniers puissent l'étudier et sera passée au vote lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Monsieur le Conseiller J.-Fr. Cossetto demande si la Municipalité envisage de passer au contrôle ordinaire en lieu et place du contrôle restreint actuel.

Monsieur le Syndic P. Rochat répond que cette possibilité n'a pas été envisagée. Les communes n'y sont d'ailleurs pas obligatoirement soumises.

4. POSTULAT DE MONSIEUR LE CONSEILLER D. PASCHE INTITULE "DES ROUTES COMMUNALES MIEUX SECURISEES"

Monsieur le Conseiller D. Pasche donne lecture du texte de son postulat, reproduit dans son intégralité ci-après :

"Monsieur, le Président, Mesdames, Messieurs les conseillers,

Notre commune possède un réseau de routes communales important, que l'on peut diviser en trois catégories, à savoir les routes principales, les routes secondaires et les routes forestières ou rurales.

Nos routes principales ne sont malheureusement pas sécurisées comme le sont les routes cantonales Bex – Les Plans ou Bex – Gryon par exemple. Ces dernières sont en effet équipées des marquages réfléchissants réglementaires, ce qui les rend beaucoup plus sûres par temps brumeux, notamment en période hivernales. Si on empreinte la route Bex – Les Plans, on a vraiment le sentiment de circuler sur une route bien marquée. Ce qui est loin d'être le cas si vous circulez sur la route Bex – Le Châtel ou Bex – Les Dévens qui ne disposent d'aucun marquage.

Mon postulat demande par conséquent que la Municipalité dresse un inventaire des routes communales nécessitant l'implantation de marquages réfléchissants. Ces marquages devraient être disposés des deux côtés de la chaussée pour une sécurité optimale, à l'instar des normes cantonales. L'implantation de ces marquages d'un seul côté de la route pourraient être une solution moins coûteuse et acceptable dans l'optique d'une amélioration de la sécurité. On peut même imaginer que la pose de ces potelets en plastique pourrait être exécutée par le personnel communal.

Après examen des différentes solutions, la Municipalité pourrait porter au budget 2016 le coût de cette amélioration.

Pour le Groupe socialiste, Daniel Pasche"

Le postulat est accepté à une large majorité et transmis à la Municipalité pour étude et rapport.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

5.1 Sur le préavis no 2014/08 concernant un addenda au règlement du Plan Partiel d'Affectation "Rossier"

Madame la Conseillère C. Dubois donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'addenda au règlement du Plan Partiel d'Affectation "Rossier" tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du 7 juin au 6 juillet 2014.

5.2 Sur le projet de budget 2015

Monsieur le Conseiller P. Devanthery donne lecture du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président propose de donner lecture du budget page par page et demande au rapporteur de la commission des finances de l'interrompre lorsqu'il y a une remarque pour en discuter.

Chapitre 1 Administration générale

Monsieur le Conseiller P. Devanthery donne lecture des remarques de la commission des finances.

Madame la Conseillère C. Guérin demande une justification du poste 110.3012 "Traitements du personnel occasionnel" et souhaite savoir à quoi correspondent les postes 111.3071 "Pensions de retraite" et 111.3072 "Prestations de prévoyance".

Monsieur le Syndic P. Rochat précise qu'il s'agit des salaires de l'archiviste et du contrôleur des citernes. En ce qui concerne les deux postes suivants, le premier consiste en un deuxième pilier versé selon l'ancien système à la dernière retraitée qui en bénéficie. Il ne peut donner d'explications sur le deuxième car celui-ci est actuellement lié à un litige en cours de procédure.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni intervient par rapport au poste 152.3653.005 "Alpes promotion" en qualité de membre de l'Office du tourisme et déplore que la prise en charge de la cotisation à cette association ait été supprimée. Il rappelle que la cotisation 2014 de Fr. 12'000.-- a été payée par l'Office du tourisme mais qu'il ne lui est pas possible de continuer à payer. Or, sa survie est compromise s'il ne travaille pas avec les autres offices de tourisme de la région. Il dépose donc un amendement demandant la prise en compte de cette cotisation par la Municipalité.

Monsieur le Syndic P. Rochat rappelle que l'entité Alpes promotion n'existe plus et a été englobée dans le concept Porte des Alpes qui travaille sur plusieurs axes et la commune fait partie de l'axe 1 "Villars-Gryon". Seule l'ancienne cotisation de Fr. 3'240.-- a été maintenue au budget et la partie publicité d'environ Fr. 10'500.-- a été supprimée. Après s'être entretenu avec ses collègues de Leysin et des Ormonts, la nouvelle cotisation est encore aléatoire et devrait selon toute vraisemblance passer à Fr. 11'500.-- en lieu et place de Fr. 3'240.--.

Plutôt que modifier le chiffre au budget, la Municipalité - par la voix de son Syndic - s'engage à payer la cotisation à l'association Porte des Alpes.

Au vu des éléments apportés, Monsieur le Conseiller E. Capancioni retire son amendement

Chapitre 2 Finances

Monsieur le Conseiller P. Devanthery donne lecture des remarques de la commission des finances.

Chapitre 3 Domaine et bâtiments

Monsieur le Conseiller P. Devanthery donne lecture des remarques de la commission des finances.

Chapitre 4 Travaux

Monsieur le Conseiller P. Devanthery donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz précise qu'il s'agit d'un ecopoint avec 4 containers enterrés.

Monsieur le Conseiller E. Maendly demande si cet ecopoint est prévu aux Dévins.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz lui répond qu'il sera installé au Châtel.

Chapitre 5 Instruction publique et culte

Monsieur le Conseiller P. Devanthery donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller M. Mundler demande pourquoi l'augmentation des cotisations n'est pas comprise dans le budget.

Monsieur le Syndic P. RoCHAT lui répond que la décision d'augmentation a été prise dernièrement, soit après l'élaboration du budget.

Chapitre 6 Police

Monsieur le Conseiller P. Devanthery donne lecture des remarques de la commission des finances.

Madame la Conseillère C. Cosandey dépose un amendement afin d'inscrire au budget une somme de Fr. 5'000.-- en faveur du projet Lift dans un sous-compte du chapitre 610.3189.

Monsieur le Conseiller P. Droz appuie fermement cet amendement et rappelle que nombre de jeunes ont besoin d'aide pour favoriser leur entrée dans le monde professionnel.

Monsieur le Municipal D. Hediger se fait le porte-parole de la Municipalité qui a accepté le principe d'aide à ce projet lors du dernier conseil. Néanmoins, elle sera très vigilante sur l'évolution des coûts.

L'amendement est passé au vote. Il est accepté par 44 voix.

Chapitre 7 Sécurité sociale

Pas de remarques.

Chapitre 8 Services industriels

Pas de remarques.

La parole est redonnée au représentant de la Commission des Finances pour la lecture des conclusions de son rapport.

La discussion est close et il est passé au vote sur la totalité du budget. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'accepter le budget 2015 après rajout du montant de Fr. 5'000.-- au compte 610.3189.004 "Projet Lift".**

Le nouveau total des charges est donc de Fr. 33'323'220.--, le total des revenus reste à Fr. 32'873'056.-- et l'excédent de charges est modifié à Fr. 450'164.--.

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Municipal D. Hediger revient sur les suites de la conférence publique du 30 octobre dernier. Le comité "Mon village sans dealers" a été reçu par la Municipalité pour une discussion fructueuse. Il va falloir se donner du temps pour avoir une chance de réussite dans ce projet et la Municipalité s'est engagée dans la campagne. Il demande à chacun de rester patients et d'accepter cette phase de transition.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon s'excuse de ne pas avoir tenu sa promesse s'agissant de fournir les détails sur le bouclage du chantier de la centrale de chauffe. Il souhaitait fournir des informations sur l'ensemble des chantiers, soit également le tennis, le bâtiment de la police, celui de l'harmonie du Chablais et celui de l'Hôtel de Ville mais cela a pris énormément de temps et il n'a pas pu finaliser ce projet. Il s'engage donc à fournir le tout pour la prochaine séance du Conseil communal.

Il donne également des informations sur le récent incendie au sein de l'Hôtel de Ville qui a nécessité le déploiement des pompiers. Une chambre, occupée par un membre du personnel de l'établissement, a pris feu au 3^{ème} niveau suite, selon les premières constatations, à un oubli de mégot de cigarette. Il n'y a pas eu de dégâts ni à la toiture, ni au reste du bâtiment.

7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Madame la Conseillère A. Cretton demande si la Municipalité a été tenue au courant du projet géothermique à Lavey et si les risques de tremblements de terre ont été analysés.

Monsieur le Conseiller D. Pasche rappelle que la Commune dispose de 4 abonnements donnant droit à des cartes journalières et qu'il a déjà demandé à plusieurs reprises que leur disponibilité soit accessible sur le site de la commune.

Monsieur le Conseiller P. Echenard déplore que les panneaux solaires installés sur le nouveau bâtiment locatif au Pont-Neuf ne soient pas intégrés à la construction. Il s'étonne que la Municipalité ait donné son accord.

Il rappelle également que la route de Vasselín sert toujours de rivière.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery insiste auprès de Monsieur le Municipal Ch. Simeon pour obtenir un décompte précis des dépenses engagées.

Réponses

Monsieur le Syndic P. RoCHAT répond à Madame la Conseillère A. Cretton que la Municipalité ne s'est pas inquiétée des éventuelles conséquences du projet géothermique de Lavey mais que si les permis ont été délivrés il va falloir attendre et voir... Néanmoins, il va se renseigner.

En ce qui concerne les cartes journalières, la Municipalité avait effectivement retenu la proposition. Néanmoins, selon le service informatique, il est difficile, voire même pas possible, de n'inclure que la consultation sur le site. Il posera à nouveau la question et profite de l'occasion pour informer l'assemblée que le taux de vente de ces cartes a été d'environ 85% cette année ce qui est une belle réussite.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon répète à Monsieur le Conseiller P. Devanthery que les chiffres attendus seront présentés pour le prochain conseil.

Monsieur le Municipal P. Dubois confirme à Monsieur le Conseiller P. Echenard que la Municipalité va intervenir auprès du propriétaire de l'immeuble au Pont-Neuf afin que les panneaux soient intégrés dans la construction, d'autant plus qu'il s'agit de la zone de l'ancien village.

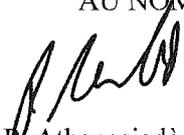
Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz relève que les nids de poules sur la route de Vasselin ont été bouchés et qu'ils sont minimes par rapport à d'autres endroits. Néanmoins, une étude de réfection complète de la route sera faite au printemps après la construction des bâtiments actuellement en cours.

Monsieur le Municipal revient sur l'intervention de Madame la Conseillère A. Cretton au sujet des forages prévus à Lavey et précise que, selon la presse, ces forages ne se feront pas à une grande profondeur, pas autant en tout cas qu'à St-Gall ou Bâle. Le risque est donc nettement plus faible.

Tous les conseillers ayant reçu une réponse à leur question ou intervention, le Président clôt la séance à 20h.45 non sans avoir au préalable transmis les remerciements et salutations d'usage.

La séance est suivie d'une agape à l'Hôtel de Ville.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


P. Athanasiadès
Président


C. Chavan
Secrétaire



**Rapport de la Commission ordinaire sur le préavis 2014/08
concernant un addenda
au règlement du Plan Partiel d'Affectation « Rossier »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mmes Carole Guérin, Paola Conte, de MM. Eric Maendly et Jean-François Cossetto ainsi que votre rapporteur, s'est réunie en date du 17 novembre 2014 pour traiter ce préavis.

Mme Paola Conte était excusée.

Monsieur le Municipal Pierre Dubois était présent pour répondre à nos questions et nous donner les explications souhaitées, ce dont nous le remercions vivement.

La soussignée a été confirmée dans son rôle de rapporteur.

Le préavis a été examiné dans son ensemble et nous soulignons ici l'intérêt de la commission quant à l'adoption du projet d'addenda au règlement qui a été soumis à l'enquête publique du 7 juin au 6 juillet 2014 et n'a pas fait l'objet d'opposition.

On rappelle qu'actuellement, il s'agit d'une zone spéciale au sens de l'article 50a LATC. Cet addenda sera ajouté au règlement annexé au plan partiel d'affectation « Rossier ».

Toutefois, la commission s'est posée la question de savoir pour quelle raison, lors de l'élaboration de ce plan partiel d'affectation et de son règlement, il n'avait pas été prévu la possibilité d'y implanter une habitation au but de gardiennage. En effet, lors de ce PPA, selon le préavis 970/06, le propriétaire de la parcelle sur laquelle se trouve le bâtiment ECA 347, à savoir la Société Marawa Parcs et Jardins SA, aurait pu requérir la création de ce logement.

On relève encore qu'aucune statistique relative aux déprédations constatées sur la parcelle précitée n'est disponible.



C O M M I S S I O N O R D I N A I R E

En conclusion, notre commission, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis 2014/08, à savoir :

- d'adopter le projet d'addenda au règlement du Plan Partiel d'Affectation « Rossier tel qu'il a été soumis à l'enquête publique du 7 juin au 6 juillet 2014.

Pour la Commission ordinaire

Carmen Dubois

Bex, le 28 novembre 2014



Commission des finances
du Conseil Communal de BEX

Bex, le 25 novembre 2014

RAPPORT SUR LE BUDGET 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à deux reprises afin d'étudier le budget de l'année 2015. Lors de sa première séance en date du 4 novembre 2014, M. Pierre RoCHAT était présent toute la séance tandis que les municipaux Mme Eliane Desarzens, MM. Daniel Hediger, Christophe Siméon, Pierre-Yves Rapaz sont intervenus chacun pour les dépenses qui concernaient leur dicastère respectif.

Nous les remercions pour tous les renseignements qu'ils nous ont fournis ainsi que pour leur participation constructive lors de notre séance.

Comme attendu les rentrées fiscales extraordinaires durant l'exercice 2013 impactent le budget de la facture sociale 2015 car la commune doit reverser au pot commun le 50% des droits de mutation, des impôts sur les gains immobiliers ainsi que de l'impôt sur les successions et donations cela en plus des 30% de l'impôt sur les frontaliers.

La Municipalité a estimé les recettes de manière prudente et par conséquent ce budget boucle sur un déficit s'élevant à CHF 445'164.-- après prélèvement sur les fonds de réserves et de renouvellement d'un montant de CHF 1'982'000.-- ainsi que de CHF 30'000.-- sur les financements spéciaux. Le déficit réel de l'exercice est donc de CHF 1'994'346.-- (page 2 du budget ((2'012'000+445'164)-462'818)).



Ce prélèvement sur les réserves et financement spéciaux se décompose comme suit :

Finances	CHF 1'500'000.--
Bâtiments	CHF 76'000.--
Travaux	CHF 272'000.--
Instr. publique et cultes	CHF 24'000.--
Police	CHF 140'000.--

Selon la municipalité la marge d'autofinancement idéale afin d'absorber les importants investissements effectués ces dernières années devrait se situer à 3,6 Mio. Par contre la marge d'autofinancement moyenne sur les 5 dernières années est-elle de 4.5 Mio .

La commission des finances rend attentif le conseil communal que la marge d'autofinancement net prévue pour 2015 est de CHF 886'244.-- ce qui représente une capacité d'autofinancement de 3.11% (valeur faible selon les indicateurs financiers harmonisés) alors que notre capacité moyenne sur les cinq derniers exercices clôturés est de 15.59% (valeur moyenne selon les indicateurs financiers harmonisés).

Il serait judicieux que la municipalité informe le conseil communal sur la quotité de la charge financière de la commune. Cet indicateur détermine la part des charges financières induites par le service de la dette par rapport aux revenus.

La commission des Finances souhaite que la municipalité se conforme aux articles 14 et 15 RCom concernant les crédits d'investissements car à nouveau dans ce budget 2015 des achats de véhicules et de machines sont passés dans le budget de fonctionnement.

Après ces considérations générales la commission des finances a demandé des renseignements sur certaines positions du budget et vous en informera au fur et à mesure de la lecture de ce budget :

Page 6, cpte 110.3011

L'augmentation est due au rédacteur du journal communal (un retraité de la commune) qui est salarié par ce compte à hauteur de CHF 12'000.-- . Le solde de l'augmentation correspond aux augmentations de classes.

Page 8, cpte 151.3653.005

Ce poste couvre le salaire de l'animateur du Centre des jeunes ainsi que les charges sociales et 50% de sa LPP. M. Schaffer est engagé à 80% et a droit à 5 semaines de vacances.



Page 10, cpte 180.3517

Les répartitions pour 2013 et 2015 du bassin no. 7 démontrent que si CHF 471'519.45 ont suffi en 2013 à couvrir la part de Bex, celle de 2015 sera de CHF 520'883.85. Nous n'avons pas d'explications de la part de la Direction générale de la mobilité, mais cela correspond vraisemblablement à la répartition des frais effectifs et de telles variations ont déjà été remarquées entre 2010 et 2011.

Page 12, cpte 200.4362

Ce montant au budget correspond à la moyenne des 5 dernières années.

Page 14, cpte 220.3223

Cette augmentation correspond au service de la dette des nouveaux emprunts contractés pour le complexe scolaire de la Servanne.

Page 16, cpte 320.3060

La commission des finances souhaite que la municipalité comptabilise de manière séparée les indemnités pour repas et les habits de travail afin d'être plus transparent.

Page 18, cpte 320.4516

Le montant de subsides dépend des travaux effectués par notre commune ou par des tiers ainsi que de la difficulté des chantiers.

Page 18, cpte 350.3141.010

La commission des finances s'étonne du montant des travaux concernant l'Hôtel de Ville et espère que la municipalité étudiera attentivement les différentes offres.

Page 18, cpte 350.3141.069

Ces travaux sont indispensables afin d'éviter toute dégradation complémentaire.

Page 20, cpte 355.4903

La répartition des coûts pour le CAD se fait par rapport à la consommation effective des bâtiments. Les sous-stations dont sont équipés tous les bâtiments ont un compteur qui relève les KWh consommés. Le relevé des compteurs se fait directement depuis le PC de la commune (M. Bridevaux).

Page 24, cpte 430.3060

La commission des finances souhaite que la municipalité comptabilise de manière séparée les indemnités pour repas et les habits de travail afin d'être plus transparent.



Page 26, cpte 450.3114

Cette dépense correspond à quatre nouveaux « Ecopoint »

Page 32-33, cpte 510.3663 / 520.3663

Il existe une nouvelle répartition des coûts suite au changement intervenu dans la LEO (loi sur l'enseignement obligatoire), le primaire comptant plus de classes qu'auparavant et le secondaire moins. Les montants au budget 2015 sont susceptibles d'être in fine sensiblement différents, soit le secondaire un peu plus bas que le montant indiqué au budget.

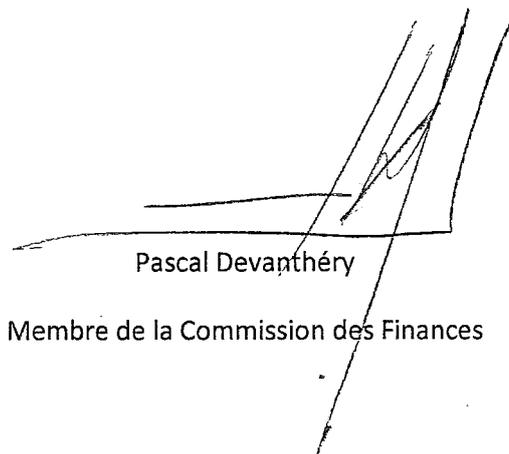
Page 34, cpte 560.4320

La commission des finances souhaite que la municipalité se penche sur la possibilité d'augmenter la cotisation par enfant qui pour l'instant est de CHF 60.-- annuellement pour une prise en charge de 50% de la facture des soins.

Page 38, cpte 610.3521

L'augmentation de ce poste correspond à l'engagement d'environ 3 EPT ce qui est nécessaire en fonction des exigences du canton. La commission des finances souhaite que la municipalité reste attentive à l'évolution financière de ce dossier.

La commission n'ayant pas d'autres remarques à formuler, elle vous propose, à l'unanimité des membres présents et vu ce qui précède, d'adopter le budget 2015 tel que présenté par la Municipalité.



Pascal Devanthery
Membre de la Commission des Finances